

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mars 2023

---

ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES  
INSTALLATIONS NUCLÉAIRES À PROXIMITÉ DE SITES NUCLÉAIRES EXISTANTS ET  
AU FONCTIONNEMENT DES INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 917)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 139

présenté par

M. Schellenberger, M. Kamardine, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, Mme Corneloup, M. Portier,  
Mme Frédérique Meunier, M. Vatin, M. Dumont, M. Bourgeaux, M. Seitlinger, M. Vermorel-  
Marques, M. Descoeur, M. Taite, M. Gosselin, M. Dubois, M. Habert-Dassault et M. Boucard

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 11, insérer l'article suivant:**

Le stock d'uranium appauvri détenu par la France sur son sol est considéré comme un stock de  
matière énergétique stratégique.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La France dispose sur son sol d'un stock très important d'uranium appauvri issu de ses usines de  
séparation isotopique, qui alimentent en combustibles la génération actuelle de réacteurs, dit à  
neutrons lents.

Cet uranium appauvri, dont la France est propriétaire et qui est sur son sol, renferme encore environ  
99 % de l'énergie potentielle de l'uranium naturel dont il est issu. Cette énergie peut être exploitée  
dans les réacteurs de 4<sup>ème</sup> génération à neutrons rapides, surgénérateurs, qui permettent d'extraire  
l'essentiel de cette énergie résiduelle tout en réduisant de façon substantielle la quantité de déchets  
de haute activité et vie longue.

Cette 4<sup>ème</sup> génération offre au pays la richesse d'un nucléaire « Durable » au sens onusien du  
terme : « un process qui permet à une génération de répondre à ses besoins sans empêcher les  
générations futures de répondre aux leurs ».

La France en détient la technologie car elle l'a développée dans les réacteurs Rapsodie, Phénix et Superphénix, aussi bien que dans le cycle du combustible associé, alors même que les États disposant des compétences nécessaires s'engagent dans son développement.

L'uranium est une ressource naturelle et il faut tenir compte, comme pour toutes les ressources naturelles, de sa finitude. Cet uranium appauvri offre des millénaires d'une électricité décarbonée, à coût maîtrisé. Aussi la France doit-elle relancer le développement de la 4ème génération de réacteurs surgénérateurs, appelée à remplacer progressivement les réacteurs à neutrons lents, actuellement exploités dans le monde, afin de répondre aux besoins énergétiques et aux exigences climatiques en attendant, si elle est un jour possible, l'exploitation de la fusion nucléaire.

Elle se doit dès maintenant de préserver ce stock d'uranium, dont le classement en déchet serait coupable vis-à-vis des générations futures.